



Menaces par téléphone de mon employeur

Par Evy2a

Bonjour,

Mon patron m'a menacé au téléphone, alors que j'étais sur mon lieu de travail.

Je suis aide à domicile et je préparai le repas, j'ai mis le haut parleur. Ma collègue était à mes côtés et a donc tout entendu.

D'un ton très virulent et agressif, il m'a dit qu'à cause de moi et de mon petit groupe, il avait une enquête par l'inspection du travail (je précise que, il l'avait déjà des problèmes bien avant mutuelle obligatoire qu'il ne nous donne pas, CSE inexistant 3 ans que je travaille pour cette entreprise, des tickets restaurant promis à l'embauche, toujours rien, pourtant j'ai en ma possession un e-mail de la DRH qui n'est plus dans l'entreprise, qui mentionnait ces tickets restaurant.)

Il m'a reproché de chercher à savoir, par le biais de la secrétaire du CSE mes droits salariaux. Secrétaire qui n'en n'est pas une, étant donné qu'aucun tableau obligatoire n'était affiché avec les noms des délégués syndicaux, jusqu'au 23 septembre, jour où j'étais dans les locaux de l'entreprise, le 24 septembre on nous informe qu'il faut s'adresser à elle.

J'ai toujours été calme, respectueuse et posée lorsque je m'adressai à Lui ou au personnel du bureau.

J'avais demandé des explications sur ma fiche de paie du mois de Mai où l'indemnité de congés payés n'apparaissait pas.

J'ai échangé des mails donc avec cette secrétaire, en étant très respectueuse dans mes écrits, elle lui a donc transmis tous mes mails et c'est là qu'il m'a téléphoné, et proférés ces menaces.

Depuis j'ai déposé plainte contre lui, car je ne dors plus, je ne répond plus au téléphone lorsque je vois que c'est eux, j'ai vu un psy je ne peux financièrement me permettre d'être en arrêt de travail, j'ai appelé ma protection juridique, je vois un avocat mardi.

Je souhaiterais démissionner, ne supportant plus moralement de travailler pour lui. Que me conseillez vous juridiquement parlant pour partir au mieux?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous voyez un avocat mardi, prenez patience, il vous conseillera.

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que financièrement un arrêt de travail sera plus avantageux qu'une démission qui vous laissera sans ressources financières du tout. Donc ne faites rien sans les conseils de votre avocat, sous le coup de l'émotion.

Par kang74

Bonjour

Etre en arrêt de travail est la seule preuve que cette situation affecte votre santé, au point de ne pas pouvoir travailler.

Ne pas aller travailler sans justifier de son absence par un arrêt de travail est une absence injustifiée qui n'arrangera nullement vos affaires.

Par de là, soit vous retournez travailler car vous êtes apte, soit vous donnez un arrêt car vous n'êtes pas apte : il n'y a pas 36 options.

Quand vous aurez régularisé votre situation vous pouvez être légitime à demander une rupture de contrat au tort de l'employeur.

M'enfin actuellement, tout ceci me semble bien léger sans arrêt de travail, avec un seul événement (le harcèlement ce sont des comportements répétés)

Par Evy2a

Je n'ai pas arrêté de travailler, financièrement ce n'est pas possible pour moi il n'applique pas de maintien de salaire, et cela me mettra dans une situation financière très difficile.

J'ai porté plainte pour menaces et diffamation, comme me l'a conseillé le psychologue que j'ai consulté, mon collègue était présent, elle confirme qu'il a été violent et se porte témoin.

Depuis c'est très compliqué psychologiquement pour moi et je souhaite démissionner, mais pas n'importe comment.

Du travail dans ma branche il y en a.

Je souhaiterais juste mes droits salariaux pas plus et pas moins.

Par kang74

Si vous voulez quitter votre emploi au plus vite il y a la prise d'acte.

Vous saisissez le CPH soit c'est vu comme une démission, soit c'est vu comme une faute de l'employeur.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409
[/url]